

Consultez tous les programmes d'études:

www.ugda.lu/ecomus sous cours / programmes d'études et d'examens

Plan général d'études

I: Formation musicale (cours collectifs)

Initiation musicale - éveil 1 (1h/semaine) facultatif
Initiation musicale - éveil 2 (1h/semaine) facultatif

Suite à la réforme du cours de formation musicale, des nouvelles descriptions de cours entrent en vigueur à partir de septembre :

ANCIENNE DESCRIPTION NOUVELLE DESCRIPTION

Division inférieure: FM-solfège préparatoire **FM** 1ère année (1,5h/semaine) obligatoire

FM-solfège 1 FM 2ème année (2h/semaine) obligatoire
FM-solfège 2 FM 3ème année (2h/semaine) obligatoire
FM-solfège 3 FM 4ème année (2h/semaine) obligatoire
3ème année renforcée (4h/semaine) facultatif (1)

Division moyenne: FM-solfège 4 FM 5ème année (2h/semaine) facultatif (2)

FM-solfège 5 FM 6ème année (2h/semaine) facultatif (2)

II. Formation instrumentale et vocale (cours individuels)

Initiation instrumentale 1 (20 min./semaine) Initiation instrumentale 2 (20 min./semaine)

Division inférieure: inférieur 1, 1ère année (30 min. /semaine)

inférieur 1, 2^{ème} année (30 min. /semaine)

1^{er} cycle
inférieur 2, 1^{ère} année (30 min. /semaine)

1^{er} cycle

inférieur 2, 2^{ème} année (30 min. /semaine) diplôme du 1^{er} cycle

1er cycle

inférieur 3, 1ère année (30 min. /semaine)

2ème cycle
inférieur 3, 2ème année (45 min. /semaine)

2ème cycle
inférieur 4, 1ère année (45 min. /semaine)

2ème cycle
inférieur 4, 2ème année (60 min. /semaine)

diplôme de la première mention

Division moyenne: moyen 1, 1ère année (60 min. /semaine) 3ème cycle

moyen 1, 2ème année (60 min. /semaine)

moyen 2, 1ère année (60 min. /semaine)

sème cycle

diplôme de la

diplôme de la

division moyenne

Division moyenne spécialisée (3)

idem diplôme de 1er prix

III. Formation d'ensemble (cours de groupe)

chorales, ensembles instrumentaux, musique de chambre (30-90 min. /semaine)

- 1) Pour maîtriser le programme assez vaste de la 4^{ème} année de formation musicale, nous recommandons la fréquentation du cours renforcé. Ce cours a lieu une fois par semaine et dure une heure. Pour les élèves qui désirent s'inscrire en **division moyenne spécialisée** dans l'avenir, ce cours est obligatoire.
- 2) Pour les élèves qui veulent absolver la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5^{ème} et 6^{ème} année sont obligatoires.
- 3) Pour informations concernant la division moyenne spécialisée (curriculum, conditions d'entrée, branches parallèles, examens, etc.) veuillez contacter l'enseignant concerné et/ou la direction de l'école.